

Délibération n°5

*Objet : Avenant au contrat
de prévoyance collective
maintien de salaire*

Date de convocation :
13/07/2011

Date d'affichage :
13/07/2011

*Nombre de Membres
en exercice :*
32

Nombre de présents :
24

Nombre de votants :
24

*La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai
de 2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.*

L'an deux mille onze,
le 27 juillet 2011 à 18 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, FERRERO, PALMIE, Messieurs BENOIS, CALVET, FARROUIL, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, NOUGAYREDE, PAGES, POUJAL, PRADIN, RESONGLES, REYGADE, TAFOUREAU, Mme CHARRIER suppléante de Mme TAURAN, Mme FLOQUET suppléante de M. PRAYSSAC, M. CAZOTTES suppléant de M. ROZES, M. LABORIE suppléant de Mme PARCELLIER.

Excusés : Mesdames LUENGO, KUHN, Messieurs BARREAU, CHERON, COUDERC, GIORDANA, GUTHMULLER, MAUBERT.

Secrétaire de séance : Madame FERRERO.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIEEOM du Sud-Quercy a signé un contrat avec la Mutuelles Nationale Territoriale (MNT) pour la prévoyance collective maintien de salaire.

Il informe les membres du Comité Syndical que compte tenu de la réforme des retraites, il convient de signer un avenant au contrat qui prévoit l'évolution des garanties maintien de salaire et une baisse du taux de cotisation à 1,64 % (1,70% auparavant).

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Autorise son Président à signer l'avenant au contrat avec la Mutuelle Nationale Territoriale,

Autorise son Président à signer tous les documents et les pièces relatifs à ce dossier.

– A D O P T E E –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE